

# Accord cadre de missions de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement et la réhabilitation de bâtiments de l'établissement public du Parc national des Cévennes

## Règlement de consultation

Marché à procédure adaptée (MAPA)  
N°2019/PNC/MAPA/08

**Date et heure limites de remise des offres : le jeudi 31 octobre 2019 à 17h30**

## 1. NOM ET ADRESSE DU POUVOIR ADJUDICATEUR

Etablissement public du Parc national des Cévennes (EP PNC)  
6 bis, place du palais  
48400 FLORAC TROIS RIVIERES

Responsable de l'accord cadre : Madame la directrice de l'établissement public du Parc national des Cévennes

## 2. OBJET DE LA CONSULTATION

Le présent accord cadre porte sur des missions de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement et la réhabilitation de bâtiments de l'établissement public du Parc national des Cévennes.

## 3. TYPE DE CONSULTATION

Cet accord cadre est passé selon la procédure adaptée en application des articles L.2123-1, L.2125-1 et R.2162-1 à 14 du code de la commande publique.

Dans le respect des articles L.2194-1 et 2 et R.2194-1 à 4 du code de la commande publique, le marché pourra être modifié en cours d'exécution par le pouvoir adjudicateur, afin d'adapter les prestations initialement demandées en cours de réalisation du marché si cela s'avérait nécessaire.

Le présent accord cadre porte sur la mission de maîtrise d'œuvre, défini conformément à la loi n°85-704 du 12 juillet 1985, à son décret d'application n°93-1268 du 29 novembre 1993 et à l'arrêté du 21 décembre 1993 précisant les modalités techniques d'exécution des éléments de mission de maîtrise d'œuvre.

### 3.1 Technique d'achat

Le présent accord-cadre est multi attributaires et donnera lieu à la conclusion de marchés subséquents. Le nombre maximum des attributaires est fixé à trois.

Le présent accord-cadre est traité dans les conditions suivantes :

- montant minimum : sans objet
- montant maximum : 143 999 euros HT

Par conséquent, un titulaire qui ne se verrait attribuer aucune prestation au cours de la durée d'exécution du marché, ne pourra se prévaloir d'aucune indemnisation à cet égard.

L'EP PNC étant engagé dans une démarche de développement durable et d'éco-responsabilité, l'offre proposée par les prestataires devra intégrer la prise en compte de cette démarche.

### 3.2 Variantes - Options

Des variantes pourront être proposées par les candidats, concernant des prestations qu'ils jugent utiles à l'exécution optimale de la mission.

## 4. PUBLICATION

Site Internet de l'établissement public du Parc national des Cévennes.  
Site profil d'acheteur (plate-forme des achats de l'Etat) et BOAMP.

## 5. DUREE DU MARCHÉ

La durée du marché est fixée à 4 ans à compter de sa date de notification.



Parc national des Cévennes

## 6. PRIX ET MODALITES DE PAIEMENT

Les opérations ne pouvant être définies à l'avance, ni le montant prévisionnel des travaux associés, les trois attributaires de l'accord cadre seront sélectionnés selon les critères de jugement décrits ci-après.

Chaque marché subséquent sera précédé d'une remise en concurrence des 3 attributaires de l'accord cadre, dans les conditions définies ci-après.

**Ces prix seront fermes et définitifs.** Le règlement des dépenses adressées à l'EP PNC se fera par mandat administratif suivi d'un virement.

## 7. DUREE DE VALIDITE DES OFFRES

Le délai de validité des propositions est de 90 jours à compter de la date limite fixée pour la réception des offres.

## 8. LE DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES (DCE)

### 8.1 Composition du dossier de consultation

Le dossier de consultation (liste des pièces à fournir au candidat par l'acheteur public) comprend les documents suivants :

- ☐ le présent règlement de consultation (RC) ;
- ☐ l'acte d'engagement (ATTR1) et son annexe financière ;
- ☐ la lettre de candidature (DC1) ;
- ☐ la déclaration du candidat (DC2) ;
- ☐ les cahiers des charges.

Les pièces générales mentionnées au cahier des charges s'appliquent au présent accord cadre.

Toutes ces pièces prévaudront sur toutes autres pièces (contrat...) prévues et utilisées par le prestataire.

### 8.2 Retrait du dossier de consultation

Retrait sur la plateforme de dématérialisation : le dossier de consultation des entreprises est téléchargeable sur le site Internet <https://www.marches-publics.gouv.fr>

Le retrait du document sous forme électronique n'oblige pas le candidat à déposer électroniquement son offre.

Retrait auprès du Parc national des Cévennes : le dossier de consultation des entreprises est téléchargeable sur le site Internet <http://www.cevennes-parcnational.fr>

### 8.3 Modification de détail au dossier de consultation

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter au plus tard 10 jours avant la date limite fixée pour la remise des offres des modifications de détail au dossier de consultation.

Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

## 9. MODALITES DE TRANSMISSION DES OFFRES

### 9.1 Condition d'envoi et date limite de réception des offres

Les offres devront être transmises au secrétariat général du Parc national des Cévennes, 6 bis place du Palais, 48400 Florac Trois Rivières :

- soit par courrier postal recommandé avec accusé de réception ;
- soit déposées contre récépissé ;

Les offres devront être déposées dans une enveloppe cachetée portant, dans le coin supérieur gauche, la mention : **2019/PNC/MAPA/08, marché de maîtrise d'œuvre - Aménagement de locaux de l'EP PNC.**

- soit déposées électroniquement sur le site des marchés publics de l'Etat.

La date limite de réception des offres est fixée le **jeudi 31 octobre 2019 avant 17h30.**

Les dossiers qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré ou qui parviendraient après la date et l'heure limites fixées ci-dessus, ne seront pas retenus. Ils seront renvoyés non ouverts à leur auteur.

### 9.2 Contenu des offres

Cette consultation autorise le mode de réponse « Marché Public Simplifié » MPS sur la plateforme des marchés publics de l'Etat.

**Pour les autres modes de réponse, la candidature comprend :**

- ☐ la lettre de candidature (DC1) dûment complétée;
- ☐ la déclaration du candidat (DC2) dûment complétée et **les documents justificatifs demandés** ;
- ☐ une attestation, signée par les services fiscaux, de non assujettissement à la taxe sur la valeur ajoutée si l'organisme ne facture pas de taxe sur la valeur ajoutée ;
- ☐ un RIB ou RIP.

**Dans tous les cas, l'offre comprend obligatoirement :**

- ☐ l'acte d'engagement (ATTRI1) et son annexe financière (détail descriptif estimatif et/ou bordereau des prix) dûment complétés et signés ;
- ☐ pour chaque sous-traitant présenté dans l'offre, le candidat devra joindre un DC4 « déclaration de sous-traitance » dûment complété (chapitre II du titre IV du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics) ;
- ☐ les autres pièces du marché datées et signées ;
- ☐ **un mémoire technique détaillant et produisant :**
  - ✚ une liste de références du candidat et de ses éventuels sous-traitants pour des missions semblables ;
  - ✚ les références professionnelles, expériences, formation et fonction des intervenants en lien avec le projet ;
  - ✚ les compétences de l'équipe en tant qu'économiste de la construction, architecte et maître d'œuvre. Attente = sensibilité à l'écologie, au bio climatisme, dans un contexte de rénovation de bâtiments patrimoniaux. L'équipe sélectionnée devra pouvoir accompagner l'établissement dans son souhait de réaliser des opérations exemplaires sur le sujet ;
  - ✚ les éléments constitutifs de la politique de développement durable que le candidat proposera lors des différents projets du pouvoir adjudicateur ;
  - ✚ toutes observations qu'il peut émettre sur le cahier des charges et les éventuelles difficultés rencontrées.



### 9.3 Langue de rédaction des propositions

Les propositions et notices diverses doivent être rédigées en langue française.

### 9.4 Unité monétaire

Le candidat est informé que le pouvoir adjudicateur souhaite conclure le marché en euros.

## 10. ADMISSION DES CANDIDATURES

Le jugement des candidatures sera effectué sur la base des garanties professionnelles, techniques (moyens...) et financières des entreprises. Entrera en ligne de compte la présentation du dossier de candidature qui doit faire ressortir des informations claires, simples et dénuées de toute ambiguïté.

## 11. JUGEMENT DES OFFRES

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Libellé	%
1- Prix des prestations	40
2- Valeur technique des prestations	40
3- Politique de développement durable mise en œuvre	20

### 11.1 Critère quantitatif financier (prix des prestations)

Les offres seront comparées sur la base de la moyenne des forfaits de rémunération maximum détaillés dans l'annexe financière fournie par le candidat.

Le calcul de la note s'effectuera selon la formule suivante (hors offre jugée anormalement basse) :

Note sur 10 = 10 x (prix de l'offre la plus basse/prix de l'offre examinée)

Dans le cas où des erreurs de multiplication, d'addition ou de report seraient constatées dans le sous-détail d'un prix ou dans la proposition financière figurant dans l'offre d'un candidat, elles seront rectifiées et c'est le montant ainsi rectifié qui sera pris en considération pour le jugement des offres.

Toutefois si l'entrepreneur concerné est sur le point d'être retenu, il sera invité à rectifier le sous-détail pour le mettre en harmonie avec le prix unitaire correspondant ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

### 11.2 Critère qualitatif (valeur technique des prestations)

La valeur technique de l'offre est jugée sur la base des pièces du mémoire technique (cf. paragraphe 9.2), fournies par le candidat.

La note maximum pour ce critère sera de 10, décomposée comme suit :

- les références et réalisations similaires, notamment en matière de rénovation de bâtiments patrimoniaux (5/10),
- la composition et les compétences de l'équipe (5/10).

### 11.3 Politique de développement durable envisagée

Ce critère est jugé sur la base des pièces du mémoire technique (cf. paragraphe 9.2), fournies par le candidat.

La note maximum pour ce critère sera de 10, et portera sur l'intégration de la politique de développement durable et d'écologie (utilisation de matériaux écologiques, réflexion sur le bio climatisme et la transition énergétique...) dans l'approche et la méthodologie de projet du candidat.

#### 11.4 Note finale pour la sélection

Les notes obtenues pour les trois critères seront pondérées par le coefficient du tableau de pondération ci-dessus.

Le calcul de la note finale s'effectuera donc de la manière suivante :

**Note finale = note critère n°1x40% + note critère n°2x40% + note critère n°3 x 20%**

L'EP PNC se réserve la possibilité de se faire communiquer les décompositions ou sous détails des prix, ayant servis à l'élaboration des prix, qu'il estimera nécessaires.

L'EP PNC se donne la possibilité de négocier les propositions avec un nombre limité de candidats seulement.

Les 3 offres retenues sont celles ayant obtenu les trois meilleures notes, appréciées en fonction des critères énoncés ci-dessus avec leur pondération.

A l'issue de la période d'examen et de comparaison des offres, le pouvoir adjudicateur adresse une lettre aux candidats dont l'offre n'a pas été retenue.

Les offres les mieux classées seront donc retenues à titre provisoire en attendant que les candidats produisent les certificats des articles R.2143-6 à 10 du code de la commande publique des marchés publics, dans le délai de **10 jours** imparti par la personne responsable du marché.

Conformément aux articles L.2141-8 du code de la commande publique, les renseignements erronés ou inexacts portés sur les documents produits par le candidat pourront entraîner la résiliation du marché.

## 12. REMISE EN CONCURRENCE MARCHES SUBSEQUENTS

Les 3 attributaires seront remis en concurrence pour chacun des marchés subséquents sur la base :

- d'une consultation écrite composée d'une note d'intention du pouvoir adjudicateur (programme, enveloppe financière...),
- d'une visite sur site de chacun des projets,
- d'un même délai de remise des propositions pour chacun des attributaires.

Les offres écrites comporteront :

- un calendrier prévisionnel d'intervention,
- un chiffrage de la mission (dont le **montant** ne saurait dépasser le **montant** maximum indiqué par chacun des attributaire lors de leur sélection pour la tranche de travaux correspondante),
- une note d'organisation et de méthodologie pour remplir la mission (répartition des tâches de l'équipe de maîtrise d'œuvre pour exécuter l'ensemble de la mission, méthode pour tenir compte dès la conception des coûts d'exploitation/maintenance et des impacts environnementaux, mode opératoire en phase chantier).

Chacun de ses paramètres sera noté sur 10.

Les offres seront analysées sur la base des critères suivants :

1. le délai d'intervention (planning) : 20%
2. le prix des prestations : 50%
3. l'organisation et la méthodologie : 30%

Le calcul de la note finale s'effectuera donc de la manière suivante :

**Note finale = note critère n°1x20% + note critère n°2x50% + note critère n°3 x 30%**



Parc national des Cévennes

### 13. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Pour tout renseignement complémentaire concernant le marché ou les prestations techniques, les candidats peuvent s'adresser :

Pour les renseignements d'ordre administratif :

Martine Bourgade, chargée de la commande publique

Tél. : 04 66 49 53 38

Courriel : [martine.bourgade@cevennes-parcnational.fr](mailto:martine.bourgade@cevennes-parcnational.fr)

Pour les renseignements d'ordre technique :

Mme Nathalie CREPIN, chargée de mission Architecture et travaux

Tél. : 04 66 49 53 14

Courriel : [nathalie.crepin@cevennes-parcnational.fr](mailto:nathalie.crepin@cevennes-parcnational.fr)

Responsable de la procédure Mme Céline BILLAULT, secrétaire générale,

Courriel : [celine.billault@cevennes-parcnational.fr](mailto:celine.billault@cevennes-parcnational.fr)



Parc national des Cévennes